



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

AVRIL 2013

CAHIER D'ACTEUR



Conseil économique, social
et environnemental

Un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, concrétisation de la filière des énergies marines en Bretagne

Le projet de création d'un parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc, tel que présenté par le maître d'ouvrage Ailes Marines, prévoit l'implantation des premières éoliennes en 2016, 50 ans exactement après la mise en service de l'usine marémotrice de la Rance. Ce projet avait à l'époque fait de la Bretagne une région pionnière dans l'exploitation des énergies marines. Aujourd'hui, le projet de Saint-Brieuc vient donner corps à une nouvelle exploitation cohérente et performante des énergies marines en Bretagne, s'appuyant sur des ressources exceptionnelles et complémentaires en vents et courants.

Le CESER de Bretagne réaffirme son soutien à ce projet structurant pour l'avenir. Dès 2007, il avait dans ses travaux identifié les énergies marines comme une nouvelle forme d'exploitation des ressources de la mer, à même de répondre au défi énergétique de la région mais aussi et surtout de développer une filière industrielle créatrice d'emplois. Ses rapports de 2009, puis de 2012, avaient fortement contribué à la mobilisation sur ce sujet en Bretagne. Depuis, le CESER promeut l'idée d'appropriation collective, celle des décideurs comme celle du grand public, de cette activité nouvelle qui peut devenir un pilier de l'économie bretonne mais qui nécessite l'engagement de tous.

► Un projet qui associe production énergétique et développement économique et industriel

Il y a seulement quelques années, l'enjeu économique du développement des énergies marines n'avait pas la place qu'il occupe aujourd'hui. L'intérêt porté aux énergies marines l'était surtout pour leur contribution aux engagements européens et nationaux de lutte contre le changement climatique. Cette approche, essentielle mais partielle, était l'une des raisons qui avaient poussé le CESER, en 2007, à engager une étude approfondie sur l'exploitation des énergies marines en Bretagne. Il considérait alors que seule la prise en compte conjointe

Contribution de :

- **CESER de Bretagne**
7 rue du Général Guillaudot - CS 26918
35069 Rennes cedex
Tél. : 02 99 87 18 75
Mail : ceser@region-bretagne.fr
Web : www.ceser-bretagne.fr

des enjeux énergétiques, économiques et industriels, de R&D, de formation, d'environnement et de gestion de la zone côtière pouvait permettre au plus grand nombre de s'approprier cette nouvelle activité et aux différents projets en cours de voir le jour.

Parmi les nombreuses préconisations qu'il avait émises dans sa feuille de route, le CESER se réjouit de voir que production énergétique et développement économique et industriel sont désormais liés, non seulement dans le projet présenté par Ailes Marines, mais aussi dans les réflexions plus générales sur l'exploitation des énergies marines en Bretagne, incluant l'hydrolien et l'éolien flottant. Il est convaincu que la prise en compte de leurs retombées économiques et sociales est l'un des éléments essentiels de l'acceptabilité des projets.

► Un projet qui doit trouver son sens dans une feuille de route plus ambitieuse

La procédure veut que seul le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc soit concerné par le débat public. Le CESER comprend ce fait mais souligne deux points. Premièrement, le débat s'enrichirait s'il intégrait les questions de raccordement au réseau électrique, présentées par RTE dans une « contribution au débat public ». Ces questions sont en effet porteuses d'enjeux forts en termes de compatibilité avec les autres activités et d'impact sur l'environnement.

Deuxièmement, le CESER considère que l'analyse de ce projet particulier, à ce moment précis exigé par la procédure, doit s'inscrire dans une réflexion plus générale sur une stratégie globale et ambitieuse d'exploitation des énergies marines en Bretagne, en cohérence avec les objectifs du Pacte électrique breton (1000 MW d'éolien offshore en 2020), et avec les projets existants et les projets qui se dessinent dans un avenir proche ou moins proche, sur d'autres sites et/ou avec d'autres technologies.

Le CESER rappelle à ce titre l'importance des discussions qui ont eu lieu depuis les premiers projets esquissés en

baie de Saint-Brieuc, et leur formalisation progressive au sein d'instances reconnues par tous : le Pacte électrique breton pour les questions énergétiques, Bretagne Pôle Naval et Bretagne Développement Innovation pour la dimension industrielle, la Conférence régionale de la mer et du littoral pour la planification et la concertation. Des avancées majeures ont eu lieu ces dernières années, et il est essentiel que le projet de la baie de Saint-Brieuc fasse bénéficier ces instances d'un retour d'expérience enrichissant permettant de poursuivre collectivement l'aventure des énergies marines en Bretagne.

Le CESER perçoit donc ce premier parc comme un acte fondateur du déploiement des énergies marines en Bretagne, et un gage d'attractivité pour les entreprises et les porteurs de projet. Il soutient l'ambition d'Ailes Marines de développer, à partir de ce parc, une filière porteuse d'emplois, exportatrice et pérenne. Afin que les emplois prévus dans ce premier parc soient confortés, le CESER préconise le lancement rapide d'autres appels d'offres, la création de nouveaux parcs (et, à plus long terme, le renouvellement des plus anciens), le transfert des compétences d'une technologie à une autre mais aussi l'ouverture à l'international.

Le CESER rappelle également que la recherche de performance et de cohérence sur le plan de la production électrique doit être pensée dès à présent, en incluant les questions de raccordement au réseau, de renforcement du réseau, d'interconnexion des parcs et de stockage de l'électricité.

Le CESER propose enfin que soit élaboré un plan de gestion intégrée du parc, incluant, entre autres, la mise en œuvre d'activités associées (pêche, aquaculture, tourisme...), et le développement d'une approche scientifique en matière d'observation du milieu marin et de suivi des retombées économiques et sociales, cette approche pouvant être utile à d'autres projets dans l'avenir.

Le CESER rappelle donc la nécessité d'engager, sur la base des projets existants, une véritable planification stratégique, s'inscrivant dans la durée, et permettant de donner à tous une visibilité sur l'avenir énergétique et industriel de la région.

► Entre opportunité et responsabilité, un projet qui montre l'impérieuse nécessité d'être au rendez-vous des énergies marines

Que ce soit dans le domaine de l'énergie, ou dans ceux de l'industrie, de l'économie, de la recherche, de la formation, de la concertation, de très nombreux acteurs se mobilisent depuis plusieurs années pour que se concrétisent les projets d'exploitation des énergies marines en Bretagne, projets expérimentaux comme projets industriels. Ces dernières années ont vu la mobilisation sans faille de très nombreux acteurs, porteurs de projets, État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, usagers de la mer... Des étapes importantes ont été franchies, des engagements pris, des investissements importants réalisés. Le CESER demande que tous les engagements pris soient respectés.

Le projet de création d'un parc éolien en baie de Saint-Brieuc fait état d'un grand nombre d'engagements du maître d'ouvrage Ailes Marines concernant le parc lui-même (implantation des machines, types de fondation, parcours du câble...), mais aussi en matière d'implantation industrielle, de dispositif emploi-formation, de recherche et développement, et enfin vis-à-vis des usagers de la mer en termes de sécurité de la navigation, d'impacts sur les activités humaines, d'impacts sur l'environnement et sur les paysages. Le CESER apprécie ces engagements qui soulignent le souci de la meilleure intégration possible du parc dans le tissu socio-économique et environnemental existant, et qui sont le fruit de plusieurs années de concertation. Il souhaite cependant que soient précisées aussi rapidement que possible les incertitudes qui persistent : quelles sont vraiment les possibilités pour les entreprises bretonnes de s'engager dans cette nouvelle filière, au-delà des quelques lettres d'intention signées fin 2012 ? Les fondations de type jacket, qui présentent de nombreux avantages, pourront-elles réellement être utilisées, toutes les études de sol n'ayant pas été faites en amont ? Une stratégie nationale ne s'impose-t-elle pas pour conforter les ini-

tiatives régionales, et garantir un volume d'activités suffisant, permettant en ce qui concerne la Bretagne d'implanter à Brest une unité de fabrication de fondations de type jacket, en capacité par la suite de se positionner sur d'autres parcs, y compris ceux du sud et de l'ouest de l'Angleterre ?

Du côté des pouvoirs publics, les engagements des décideurs doivent être portés dans la durée. Si ce projet de parc éolien est une opportunité pour la Bretagne, c'est aussi une grande responsabilité. Le CESER avait déjà souligné que l'éolien posé était un rendez-vous à ne pas manquer pour la suite du déploiement des énergies marines, car il permettra de montrer les atouts de la Bretagne et son attractivité à de futurs maîtres d'ouvrage. Le CESER souhaite donc que tous les efforts soient faits pour que ce projet de parc éolien voie le jour, tel qu'il est présenté par le maître d'ouvrage, avec les retombées économiques et sociales attendues pour la Bretagne, et qu'il vienne conforter la stratégie régionale engagée depuis plusieurs années. Ces efforts doivent être poursuivis au niveau régional, par exemple en aidant les entreprises bretonnes à répondre aux besoins des grands donneurs d'ordre et en pilotant un dispositif emploi-formation adapté à ces nouveaux enjeux. Ils doivent également se poursuivre au niveau national, dans le contexte actuel des débats autour de la transition énergétique, car seul l'engagement d'aller au-delà des objectifs du Grenelle de la mer en matière de production d'énergies marines (6000 MW en 2020) peut constituer un signal suffisamment fort pour conforter le marché français.



Le CESER

Seconde assemblée régionale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne est une instance consultative composée de membres de la société civile organisée. Placé auprès du Conseil régional, il « concourt, par ses avis, à l'administration de la Région ».

Ses 119 membres issus du monde de l'entreprise, des organisations syndicales et de la vie collective et associative débattent ensemble de toute question d'intérêt régional pour construire, collectivement, des réflexions et propositions partagées sur l'avenir de la Bretagne.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 3 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate

Pour conclure, le CESER réaffirme la force du concept d'appropriation collective, plus large que celui d'acceptabilité sociale. Ce dernier insiste sur le rôle central du porteur de projet à qui il reviendrait de faire accepter le projet, un peu comme le veut aujourd'hui la procédure de débat public et ultérieurement la phase d'enquête publique. Le concept d'acceptabilité masque l'importance des échanges avec les autres acteurs pour parvenir à une vision partagée de l'avenir énergétique et industriel de la région, échanges qui ont bien eu lieu jusqu'à présent et qu'il convient de maintenir et de valoriser, dans et au-delà de ce projet important pour la Bretagne.

Pour en savoir plus

CESER de Bretagne, 2009. Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer ! Rapporteurs MM. Philippe MARCHAND et Guy JOURDEN.

CESER de Bretagne, 2012. Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière. Rapporteur M. Guy JOURDEN.

Les rapports du CESER peuvent être :

- téléchargés sur le site www.ceser-bretagne.fr
- envoyés gratuitement sur demande
- présentés publiquement sur demande